

**Décision complétant
la décision portant nomination d'examinateurs spécialisés
pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales des concours externe et interne
pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2024**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie ;

Vu la décision du 4 octobre 2023 portant nomination d'examinateurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2024,

Décide :

Sont également désignés en qualité d'examinateurs spécialisés pour participer aux interrogations orales :

M. Alexandre BACHELET, secrétaire des affaires étrangères

M. Arnab BERANGER, cadre contractuel de catégorie A

M. Adrien CAVEY, secrétaire des affaires étrangères principal (Orient)

Mme Leila CEDRATI, secrétaire des affaires étrangères
Mme Olga CHTCHERBAKOVA/PISSAREVA, cadre contractuelle de catégorie A
Mme Alexia DE GROULARD, enseignante
Mme Sandrine DETIENNE, traductrice
Mme Elisa ERNST, traductrice
Mme Rosa Elena GARCIA ARGUELLES, enseignante
Mme Alena GRAND, secrétaire des affaires étrangères (Orient)
Mme Yijing JIANG, chargée des collections en chinois
M. Alexis LEFEVRE, cadre contractuel de catégorie A
M. Selcuk SAGAY, secrétaire des affaires étrangères
M. Yannick SAMSON, secrétaire des affaires étrangères
M. Alexandre TOUMARKINE, professeur des universités

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour la directrice des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels



Marie BÉLOU-AFFRE